

# DIPREST

## Actualité ROUTAGE

**DIPREST adopte le papier pour le routage de vos documents, brochures et catalogues.**



La mise en application de la loi AGEC (Loi anti-gastillage pour une économie circulaire) qui interdit désormais l'envoi des plis sous film plastique, amène DIPREST à vous proposer des nouvelles solutions pour un routage éco-responsable avec des emballages recyclables.

Nous avons sélectionné une gamme de papier pour répondre à vos besoins. Des échantillons des différents grammages, adaptés au poids de vos envois, peuvent vous être envoyés sur demande.

La transparence du papier et sa résistance en font un outil de communication efficace et plus vert. L'affranchissement, l'adresse expéditeur et l'adresse du destinataire sont imprimés directement sur l'enveloppant papier en jet d'encre.

**Pour plus d'informations, contactez-nous au 01 69 26 17 30.**



**www.diprest.fr**

Tél : 01 69 26 17 30

[contact@diprest.fr](mailto:contact@diprest.fr)